RÈGLEMENT INTÉRIEUR Document A1 · Annexe

CHR Talent

ANNEXE AU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

LE RÈGLEMENT DU CFA ET CELUI DE VOTRE EMPLOYEUR

Quel règlement s'applique, et quand ?

Le règlement intérieur de CHR TALENT est le règlement intérieur d'un centre de formation d'apprentis (CFA). Il est établi conformément aux articles L. 6352-3, L. 6352-4 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du Code du travail.

Où êtes-vous ?	Règlement applicable
En formation au CFA : plateforme, classes virtuelles, regroupements, examens	Règlement intérieur de CHR TALENT
En entreprise	Règlement intérieur de votre employeur
Dans les locaux d'une autre structure (examen, visite)	Règlement de la structure d'accueil, pour l'hygiène et la sécurité

Les deux règlements s'appliquent chacun dans leur cadre : l'un ne remplace pas l'autre. En tant qu'apprenti, vous restez salarié de votre entreprise pendant le temps passé au CFA.

Cette annexe fait partie intégrante du règlement intérieur de CHR TALENT et peut être consultée à tout moment sur la plateforme e-learning.